Image not found or type unknown

Publier son autobiographie

Par **Marie F**, le **14/03/2024** à **16:31**

Bonjour,

en qualité de victime je souhaiterais publier mon autobiographie mais je ne peux pas le faire sans mentionner des membres de ma famille jugés (ou non) mais coupables, je viens de lire un article précisant que j'ai un délai de prescription de 3 mois après publication, est-ce exact svp, merci d'avance pour vos réponses

https://desdroitsdesauteurs.fr/2013/07/interview-bien-connaitre-ses-droits-et-ses-devoirs-avant-de-publier-son-livre/#google_vignette

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés